



# Règles générales de prévention en milieu de travail

La prévention des risques professionnels est un enjeu majeur pour la santé et la sécurité des travailleurs. Elle implique une évaluation rigoureuse des risques, l'adoption de mesures de prévention techniques et organisationnelles, ainsi que la formation et l'information des employés. Les règles générales de prévention sont encadrées par le Code du travail et visent à protéger les travailleurs des expositions aux agents chimiques dangereux.

# Évaluation des risques

## ▼ Document unique d'évaluation des risques

L'évaluation des risques est consignée dans le document unique et communiquée aux parties prenantes concernées.

## ▼ Communication des résultats

Les résultats de l'évaluation des risques sont partagés avec le médecin du travail et le comité social et économique (CSE).

## ▼ Exposition aux agents chimiques

Les risques liés à l'exposition aux agents chimiques dans toutes les activités de l'entreprise sont évalués.



Physical quantity	SI unit	Symbol
length	meter <sup>a</sup>	m
mass	kilogram	kg
time	second	s
thermodynamic temperature	kelvin	K
amount of substance	mole	mol
electric current	ampere	A
luminous intensity	candela	cd

## Risque évalué comme faible

- 1 Quantités faibles**  
Un risque faible est souvent dû aux petites quantités de produits chimiques présentes.
- 2 Mesures de prévention**  
Les mesures de prévention incluent la réduction du nombre de personnes exposées et de la durée et de l'intensité de l'exposition.
- 3 Exemptions réglementaires**  
Certaines vérifications et mesures d'urgence ne s'appliquent pas si le risque est faible et que l'agent chimique n'est pas soumis à des restrictions.

<sup>a</sup> or metre

# Mesures de prévention techniques et organisationnelles

## Suppression du risque

La suppression ou la réduction du risque par substitution est la priorité.

## Conception des procédés

Agir sur la conception des procédés de travail et l'utilisation des équipements pour réduire les risques.

## Équipements de protection

Mise à disposition et entretien des équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel exposé.

# Mesures d'hygiène

1

## Interdiction de consommer

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les zones de travail exposées.

2

## Douches obligatoires

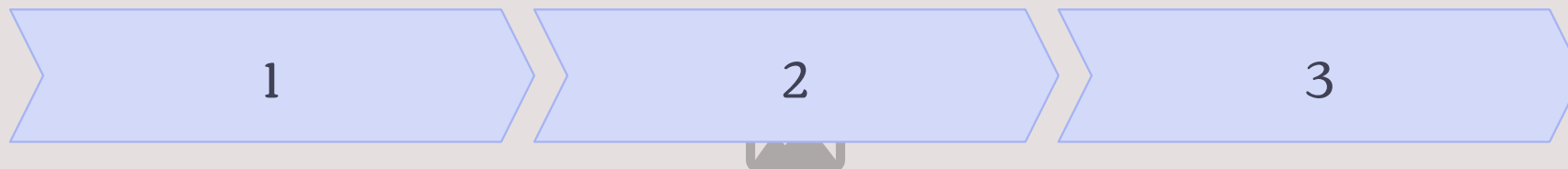
La mise à disposition de douches est obligatoire pour les travaux insalubres ou salissants.

3

## Liste des travailleurs concernés

Le comité social et économique (CSE) dresse la liste des travailleurs nécessitant des douches.

# Vérification des installations de protection collective



## Entretien régulier

Les installations de protection collective sont entretenues et vérifiées régulièrement.

## Notice d'entretien

La notice d'entretien est établie après avis du comité social et économique.

## Conformité

Les matériels doivent être conformes aux règles du Code du travail.

# Contrôle de l'exposition

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)	Contrôle technique annuel par un organisme accrédité
Base de données Scola	Enregistrement des résultats des contrôles
Mesures en cas de dépassement	Évaluation des risques et mesures de prévention adaptées

# Information et formation des travailleurs

Supplier	: Sigma-Aldrich Canada, Ltd 2149 Winston Park Drive OAKVILLE ON L6H 6J8 CANADA	Manufacturer	: Sigma-Aldrich Corporation 3050 Spruce St. St. Louis, Missouri 63103 USA
Telephone	: +1 905 829 9500		
Fax	: +1 905 829 9592		
Emergency Phone # (For both supplier and manufacturer)	: 1-800-424-9300		
Preparation Information	: Sigma-Aldrich Corporation Product Safety - Americas Region 1-800-521-8956		

---

**2. HAZARDS IDENTIFICATION**


**Emergency Overview**

<b>WHMIS Classification</b>	Not WHMIS controlled.	Not WHMIS controlled.
-----------------------------	-----------------------	-----------------------

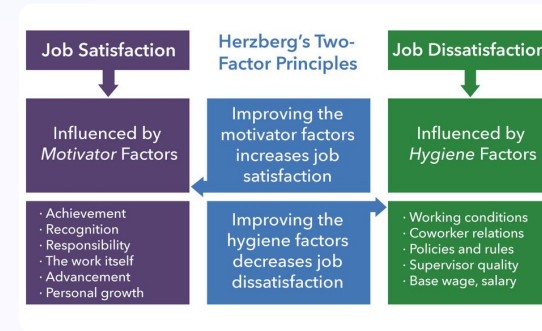
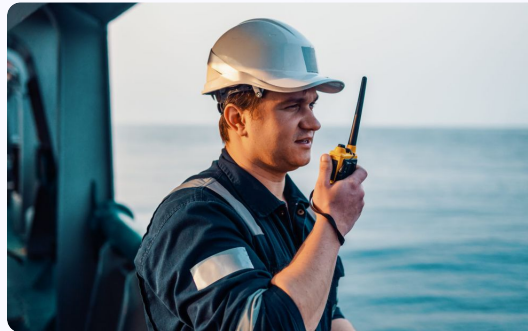
**GHS Classification**

- Acute toxicity, Inhalation (Category 4)
- Acute toxicity, Dermal (Category 4)
- Acute toxicity, Oral (Category 4)
- Skin irritation (Category 2)
- Eye irritation (Category 2A)
- Specific target organ toxicity - single exposure (Category 3)

**GHS Label elements, including precautionary statements**

Pictogram 

Signal word **Warning**



## Fiches de données de sécurité (FDS)

Accès aux FDS et information sur les agents chimiques dangereux.

## Formation sur les EPI

Formation sur les précautions à prendre pour la protection individuelle et collective.

## Règles d'hygiène

Consignes sur les mesures d'hygiène et l'utilisation des équipements de protection.